

# Hôtellerie restauration, une convention départementale pour lutter contre les difficultés à recruter et le travail illégal



Stéphanie Ougier, directrice départementale employeurs de l'Urssaf Paca, Thierry Suguet, préfet de Vaucluse et Patrice Mounier, président de l'<u>Umih 84</u> (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) ont signé une convention départementale de partenariat de lutte contre les tensions de recrutement et le travail illégal dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants (HCR) en Vaucluse.

#### En cause?





Les difficultés à recruter et le travail illégal pour un secteur comptant 12 000 salariés en Vaucluse. Une convention plutôt pédagogique pour prévenir le travail sans fiche de paie ou ont une partie serait payée en cash.

#### Un son de cloche

Patrice Mounier, patron de l'interprofessionnelle, explique que les employés, parfois, préfèrent ne pas être déclarés et être payés en cash afin de continuer à toucher le chômage.

### Et du côté des salariés ?

Sous couvert d'anonymat, des employés de ce secteur évoquent qu'à l'entretien d'embauche le salaire promis n'est pas celui finalement inscrit sur la fiche de paie, que les heures supplémentaires ne sont jamais payées, les pourboires peu distribués, voire confisqués et le salaire finalement payé le 10 du mois au lieu d'en fin de mois.

#### Pour sûr

La convention compte mettre bon ordre dans les deux parties afin que chacun trouve sa place, dans la légalité, sur le principe de la prévention et de la pédagogie.

MMH



Ecrit par le 28 novembre 2025



Copyright Préfecture de Vaucluse

# Vaison-La-Romaine : une convention avec le Sdis 84 pour optimiser le service au public



Ecrit par le 28 novembre 2025



La commune de Vaison-la-Romaine et Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse (<u>SDIS</u> <u>84</u>) viennent de signer une convention de partenariat.

Cet accord vise à permettre aux agents municipaux également engagés comme Sapeur-pompiers volontaires (SPV) de concilier ces deux fonctions. Le tout avec un maximum d'efficacité en fonction de leurs différentes missions : que ce soit au sein de la collectivité qui les emploie ou au gré des missions opérationnelles de secours pour lesquelles leur disponibilité et leur savoir-faire sont requis.

Outre les modalités de disponibilité, la convention encadre ainsi les problématiques de d'autorisations d'absence, que ce soit pour les missions opérationnelles ou les actions de formation, ainsi que les différents avantages offerts aux employeurs.

## Les avantages offerts aux employeurs publics et privés

Au titre de l'assurance incendie, les employeurs bénéficient notamment d'un abattement de 10% maximum sur la prime d'assurance dommages incendie. Pour cela, ces derniers doivent se rapprocher de leur agent d'assurance, qui pourra demander une copie de la convention de disponibilité signée avec le SDIS.

Autre avantage : possibilité d'obtenir des compensations financières au-delà d'un seuil d'absence défini au préalable d'un commun accord.

Enfin, au titre du mécénat les employeurs privés ont également la possibilité de bénéficier, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires, d'un abattement d'impôt sur le revenu égal à 60% du montant équivalent à la



rémunération du sapeur-pompier volontaire (et aux charges sociales afférentes) qui a été maintenue pendant la mise à disposition du salarié à titre gratuit durant son temps de travail effectif pour des missions opérationnelles ou pour les activités de formation nécessaires à la réalisation de leurs missions de sapeur-pompier.

## Label 'employeur - partenaire des sapeurs-pompiers'

En témoignage de reconnaissance de la nation pour sa contribution à l'effort de sécurité civile et son implication aux côtés du service départemental d'incendie et de secours, l'employeur, public ou privé, peut se voir attribuer un label 'employeur – partenaire des sapeurs-pompiers'. Il récompense et valorise les employeurs qui ont manifesté, à travers la gestion des sapeurs-pompiers volontaires au sein de leur organisation, une volonté citoyenne et un esprit civique particulièrement remarquables.

Sarah Ripert & L.G.

# Le Grand Avignon et la Safer Paca s'associent pour préserver le foncier agricole



Ecrit par le 28 novembre 2025



Le <u>Grand Avignon</u> et la <u>Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer)</u> <u>Provence-Alpes-Côte d'Azur</u> viennent de signer une convention pour la préservation du foncier agricole.

Cette signature est née de la volonté du Grand Avignon de maintenir une agriculture forte et durable en contribuant à une meilleure maîtrise du foncier agricole pour préserver la vocation des terres, résorber les friches et encourager l'installation des jeunes agriculteurs. Pour ces derniers, l'accès au foncier agricole est difficile, de par les coûts d'acquisition bien supérieurs à la moyenne, c'est un véritable enjeu sur le territoire.

Ainsi, la convention entre l'Agglomération et la Safer Paca vise à concrétiser cette ambition par la structuration d'un panel d'outils permettant d'agir sur le foncier agricole, notamment sur les zones prioritaires de la ceinture verte de Montfavet à Avignon, et de la plaine à Entraigues-sur-la-Sorgue. Ces outils viennent compléter les actions mises en place par les communes en matière de protection des espaces agricoles, et les actions de soutien à la dynamique agricole déployée dans le cadre du Programme alimentaire territorial (PAT).

Le Grand Avignon prendra donc en charge dépenses inhérentes à l'achat, la vente, la location de



Ecrit par le 28 novembre 2025

parcelles de terres agricoles et leur remise en culture. La Safer Paca, quant à elle, mettra à disposition des parcelles 'de réserve' pour les futurs agriculteurs qui sortiront de l'espace-test agricole situé au Mas Baudoin, tiers-lieu du Grand Avignon dédié à la création d'activités de l'économie agricole et alimentaire, ou pour les porteurs de projets afin qu'ils puissent se tester dans le cadre d'<u>Agritest84</u>, espace test agricole départemental en archipel. Un fonds de roulement de 100 000€ a été attribué à la Safer Paca pour faciliter le stockage de ces parcelles.

V.A.

# Bollène : la CCI 84 déploie ses ailes en Haut-Vaucluse



La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse vient de tenir son assemblée générale à Bollène. Pour Gilbert Marcelli, le président de l'organisme consulaire, cette réunion décentralisée vise à illustrer sa volonté de déploiement sur l'ensemble du territoire départemental.



Ecrit par le 28 novembre 2025

L'occasion aussi pour l'institution de revenir sur les axes majeurs de cette mandature : proximité avec les territoires, les énergies et la formation. C'est donc dans ce cadre, que la CCI 84 a également signé une convention avec la CCRLP (Communauté de communes Rhône Lez Provence) afin d'engager les 2 partenaires « en faveur du développement économique de proximité. Au regard de leurs compétences et domaines d'expertises respectifs, les deux structures s'engagent à œuvrer ensemble, en synergie, dans les domaines du développement et de l'appui aux entreprises, notamment en matière de crise énergétique, dans les actions en faveur de la dynamisation des centres-villes ou encore de l'accompagnement des structures touristiques. »

Avec cet accord passé avec Anthony Zilio, président de la CCRLP, c'est la 7<sup>e</sup> intercommunalité de Vaucluse à s'associer à la CCI 84 à cette stratégie de maillage du territoire.



Gilbert Marcelli, président de la CCI de Vaucluse, et Anthony Zilio, président de la CCRLP, ont signé une convention de partenariat entre l'organisme consulaire et l'intercommunalité.

Dans le même temps, la Chambre de commerce et d'industrie a aussi signé une autre convention avec EDF, représentée par Frédéric Busin, Directeur de l'action régionale EDF Paca. Les deux structures s'engagent ainsi à œuvrer ensemble en vue d'accompagner les entreprises du département dans la transition énergétique et l'innovation, dans une ambition de développement économique.

« Le territoire de Bollène, de par sa proximité avec le site de Tricastin et la présence d'EDF et d'Orano, est sensible aux problématiques à la fois de formation aux nouveaux métiers issus du nucléaire et de la transition énergétique », explique la CCI de Vaucluse dont le Campus forme chaque année près de 900 apprenants du CAP au Bac +5. Un nombre que la CCI entend doubler d'ici 2026 avec l'ouverture prochaine de nouvelles formations dans le domaine de l'immobilier, de l'industrie, de la pyrotechnie et



des énergies dont les nouveaux métiers du nucléaire afin d'anticiper les questions de formation et de recrutement des entreprises industrielles.

L.G.

# Vaucluse : partenariat entre la gendarmerie et le comité départemental de rugby



Mardi 12 septembre, le groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse et le comité départemental de rugby ont scellé leur partenariat par la signature d'une convention.

C'est à l'occasion des assises des clubs du comité départemental de rugby du Vaucluse que la convention de partenariat a été signée. L'objet de ce partenariat porte sur la réalisation d'actions de prévention, auprès des joueurs et joueuses ainsi que de leurs encadrants, sur diverses thématiques comme les discriminations, les conduites addictives, les drogues, la radicalisation et l'insécurité dans les stades.



Ecrit par le 28 novembre 2025

C'est en mai dernier que les premières actions avaient été conduites. Près d'une dizaine d'équipes de jeunes joueurs avaient bénéficié de l'intervention d'une gendarme de la maison de confiance et de protection des familles, sur le sujet des dangers des drogues.

<u>Lire aussi - « (Vidéo) Coupe du monde de rugby : revivez la cérémonie d'accueil de l'équipe d'Uruguay à Avignon »</u>



<u>Lire aussi - « Coupe du monde de rugby : le monde de l'ovalie à l'honneur dans le Vaucluse »</u>

# L'édition 2023 du Festival Ventoux Saveurs ouvre ce samedi



Ecrit par le 28 novembre 2025



L'édition 2023 du festival Ventoux Saveurs se tiendra du samedi 9 septembre au dimanche 29 octobre. Une convention sera signée entre le Crédit Agricoles Alpes Provence et le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, la veille de l'ouverture.

Ateliers, fêtes, spectacles, visites, expos, dégustations, marchés... L'édition 2023 du festival Ventoux Saveurs accueillera plus de 80 animations, de la mi-septembre à la fin octobre. Le festival sera aussi rythmé chaque week-end, durant six semaines, pour les grandes fêtes de terroir suivantes :

- Dimanche 10 septembre : Mazan Fête du Raisin AOP Muscat du Ventoux.
- Dimanche 24 septembre : Savoillans Fête des éleveurs et du cheval en Ventoux.
- Dimanche 24 septembre : Pernes-les-Fontaines Marché au Miel et aux Saveurs.
- Dimanche 8 octobre : Saint-Trinit Champignons en fête et Grand pique-nique du Parc.
- Dimanche 15 octobre : Montbrun-les-Bains Courges, Potirons et Compagnie.
- Dimanche 22 octobre : Sault Fête des Saveurs du Parc.
- Du vendredi 27 octobre au dimanche 29 octobre : Vaison-la-Romaine Les rencontres gourmandes.
- Dimanche 29 octobre : Revest-du-Bion Fête de la Châtaigne.



## Signature de convention

La veille de l'ouverture du festival, le vendredi 8 septembre, une convention sera signée entre le Crédit Agricoles Alpes Provence et le Parc naturel régional du Mont-Ventoux à 18h au Jardin des religieuses de l'Hôtel-Dieu, à Carpentras. La présentation de l'édition 2023 du festival aura lieu en même temps.

Festival Ventoux Saveurs du samedi 9 septembre au dimanche 29 octobre. Programme complet du festival est à retrouver <u>ici</u>.

# Emploi des séniors : Le Carsat et Pôle emploi signent une convention de partenariat



Ecrit par le 28 novembre 2025



Pour accompagner les seniors demandeurs d'emploi, la Carsat Sud-Est et Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur ont formalisé leur coopération en signant une convention de partenariat régional le 15 juin.

En Vaucluse, 23 000 demandeurs d'emploi de plus de 60 ans étaient inscrits à Pôle emploi à la fin février 2023. Pour accompagner les seniors et notamment ceux qui en ont le plus besoin, la Carsat Sud-Est et Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur ont formalisé leur coopération en signant une convention de partenariat régional le 15 juin.

### Les ambitions de cet accord :

• (re)mobiliser les demandeurs d'emploi dans leur projet afin d'effectuer un retour à l'emploi correspondant à leur objectif professionnel et atteindre des conditions de départ à la retraite à taux plein.



- sécuriser le passage à la retraite : informer les demandeurs d'emploi sur leurs droits à la retraite, leur permettre d'anticiper leurs démarches et faciliter le traitement de leur dossier.
- Accompagner ceux qui en ont le plus besoin
  - S'informer pour bien décider : Pôle emploi et la Carsat informeront les demandeurs d'emploi des démarches à effectuer pour préparer leur passage à la retraite. Par ailleurs, les demandeurs d'emploi de plus de 59 ans qui en ont le plus de besoin (demandeurs d'emploi de très longue durée et bénéficiaire du RSA notamment) seront invités à participer à des ateliers emploi-retraite dans leur agence Pôle emploi. Objectif : leur permettre d'évaluer leur situation et si nécessaire être orientés en rendez-vous personnalisé avec un conseiller retraite de la Carsat Sud-Est ou redéfinir leur projet professionnel avec Pôle emploi. A titre expérimental, l'an dernier, ces ateliers ont bénéficié à plus de 5 000 personnes.
  - Sécuriser sa situation financière : le partage sécurisé des données entre les deux organismes permet d'informer les demandeurs d'emploi proches de la retraite et de fluidifier les échanges d'informations afin d'optimiser le passager vers le régime des retraites et la sécurité financière des demandeurs d'emploi concernés par un changement de statut.

# CCI / CMA : les deux chambres signent une convention de coopération



Ecrit par le 28 novembre 2025



Vendredi 16 juin, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et celle de métiers et de l'artisanat (CMA) ont signé une convention de coopération.

Renforcer la collaboration opérationnelle sur des enjeux stratégiques, détecter les synergies efficientes et déployer plus d'actions communes ? C'est l'objet de la convention liant pour 4 ans les deux chambres régionales dont les réseaux se mobilisent auprès de 550 000 entrepreneurs dans les territoires : artisans, commerçants, industriels, indépendants... Les objectifs de cette convention sont d'accentuer la coordination <a href="CCI/CMA">CCI/CMA</a>, d'initier des actions communes et de poursuivre la contribution au sein du club de la conjoncture et du collectif des acteurs économiques.

- « Avant même cette convention, la coopération était déjà concrète pour les équipes CMA et CCI en Provence-Alpes-Côte d'Azur : des actions menées conjointement sur les territoires pour redynamiser les centres-villes, faciliter les transitions, soutenir chaque étape de l'entrepreneuriat, accompagner face aux difficultés, a déclaré Philippe Renaudi, président de la CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif aujourd'hui et à l'horizon 2026 est de travailler de concert sur des enjeux comme l'international, l'apprentissage, le foncier économique... Ce rapprochement se fait en cohérence, en conservant les spécificités de nos chambres consulaires. »
- « La volonté commune est bien de maintenir des relations de proximité privilégiées avec les entreprises pour les soutenir et les accompagner tout au long de leur vie, a poursuivi <u>Yannick Mazette</u>, président de la CMA de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Très impliqué sur les problématiques environnementales comme la formation des jeunes et l'emploi, l'objectif à l'horizon 2026, comme précisé par le Président Renaudi



est bien de travailler de concert sur les enjeux majeurs pour le développement de notre région, de nos entreprises, de notre jeunesse qui représente notre avenir. »

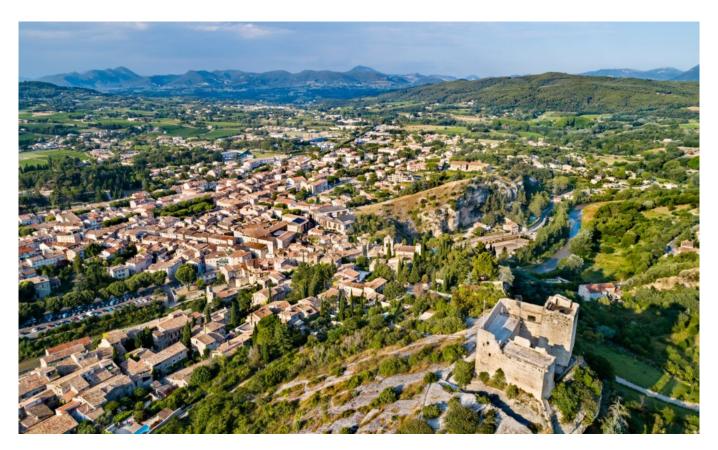


Yannick Mazette (à gauche) et Philippe Renaudi (à droite) signent la convention de coopération © DR

J.R.



# Revitalisation des petites villes : c'est Vaisonla-Demain!



La commune de Vaison-la-Romaine vient de signer la convention 'Petites villes de demain'. Un dispositif qui permet de mobiliser de nombreux partenaires autour de projets de revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants. En Vaucluse, la cité voconce est la 15e commune à officialiser ce partenariat.

C'est jour de marché (ce mardi 25 avril) que la ville de Vaison-la-Romaine vient d'officialiser son intégration au programme national 'Petites villes de demain' qui vise à soutenir l'attractivité des communes de moins de 20 000 habitants. Devant la fréquentation de ce marché hebdomadaire on pourrait cependant se poser la question de l'attrait de cette convention tant l'afflux des visiteurs semble pourtant faire déjà de Vaison une ville d'aujourd'hui.



Ecrit par le 28 novembre 2025



De gauche à droite : Chantal Mure, 1<sup>re</sup> adjointe de la Vaison-la-Romaine, Jean-François Périlhou, maire, Dominique Santoni, présidente du Département de Vaucluse, et Bernard Roudil, sous-préfet de Carpentras lors de la signature de la convention 'Petites villes de demain'.

### Les taux de vacances de logements ont doublé en 20 ans

« Il y a périls, prévient néanmoins <u>Jean-François Périlhou</u>, maire de Vaison-la-Romaine et président de la communauté de communes Vaison Ventoux. Nos centres villes ne correspondent plus à l'idéal d'un modèle, souvent exporté d'outre-Atlantique, avec son jardin, son barbecue... Les appartements y sont exiguës, le stationnement y est éloigné. Illustration de ce phénomène, le niveau de vacances des logements en Vaucluse a été multiplié par 2 entre 1999 et 2019. Et puis, il y a des menaces extérieures qui peuvent aussi s'appeler Amazon ou bien encore ces périphéries qui se ressemblent toutes. »

« Il s'agit de mener ce combat qui est l'une des grandes causes du début de ce siècle. »

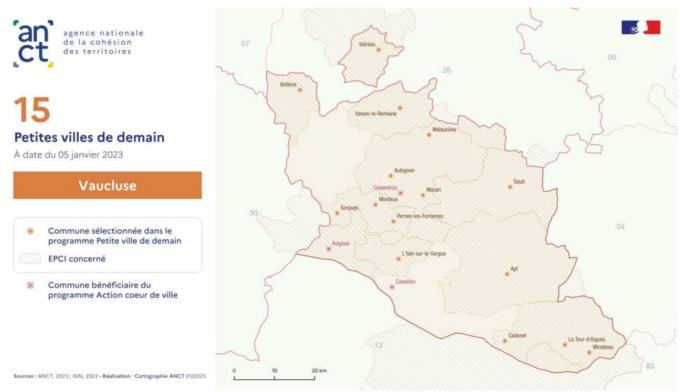
Jean-François Périlhou, maire de Vaison-la-Romaine

C'est donc pour cela que Vaison est la 15<sup>e</sup> commune vauclusienne à s'inscrire dans ce programme initié en octobre 2020 par Jacqueline Gourault, alors Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Un dispositif piloté par <u>l'Agence nationale de la cohésion des territoires</u> (ANCT), qui permet de mobiliser de nombreux partenaires (Etat, Conseil départemental, Conseil régional, la Banque des territoires, les agences d'urbanisme, l'Union départementale de



l'architecture et du patrimoine, les chambres consulaires...) autour de projets de redynamisation.

« C'est un dispositif qui connaît un vrai succès en Vaucluse », reconnaît Bernard Roudil, sous-préfet de Carpentras, qui représentait l'Etat lors de cette signature. A ce jour, Aubignan, Mazan, Malaucène, Sault, Bollène, Valréas, Sorgues, Monteux, Pernes-les-Fontaines, l'Isle-sur-la-Sorgue, Apt, Cadenet, La Tour d'Aigues et Mirabeau figurent également dans le dispositif.



Les communes vauclusiennes retenues dans le cadre du dispositif 'Petites villes de demain'.

## Quels diagnostics pour Vaison?

Un diagnostic a donc été conduit afin d'identifier les enjeux majeurs de la commune dans la perspective de renforcer son rôle de centralité. De quoi dégager 4 axes stratégiques afin de répondre à cet enjeu : « renforcer l'attractivité économique de Vaison-la-Romaine par la dynamique touristique et les atouts du terroir », « accroître l'attractivité du centre-bourg par une offre en adéquation aux attentes des habitants », « pérenniser les solidarités » ainsi que « poursuivre les engagements en faveur de la transition écologique et énergétique ».

« Il s'agit de mener ce combat qui est l'une des grandes causes du début de ce siècle », insiste Jean-François Périlhou dont la commune a cependant déjà identifié et commencé à déployer plusieurs actions stratégiques dans le cadre de ces orientations comme le réaménagement du centre-ville dans le but de rendre la ville plus résiliente au changement climatique et plus attractive, l'accompagnement dans la mise en place d'une maison de santé pluridisciplinaire ou bien encore la mise en place d'un nouvel équipement sportif dédié aux arts martiaux dont plus de 60% du budget total de 2M€ seront financés par les partenaires.



A lire aussi: Vaucluse: 15 communes retenues pour le dispositif 'Petites villes de demain'

## Le logement en première ligne pour reconquérir le centre-ville

Pour le maire de la cité voconce, il est évident que la qualité de l'offre de logement est l'un des éléments moteurs du dispositif de cette dynamique de revitalisation :

« Notre PLU (Plan local d'urbanisme) prévoit zéro étalement urbain : il faut donc remplir les logements vacants et augmenter le nombre d'habitants dans le cœur de ville. »

Ainsi, afin de remettre sur le marché des logements du centre ancien et améliorer les performances énergétiques, une action spécifique est conduite au travers d'une opération programmée de l'habitat. Une convention spécifique sera d'ailleurs signée avec l'Etat et le Conseil départemental de Vaucluse pour que cette opération puisse être mise en place à partir du 1er juillet prochain.

« Il est important de soutenir ce type de dispositif au profit de ces communes moyennes qui ont aussi des contraintes de centralité, complète Dominique Santoni, présidente du Département de Vaucluse et co-signataire de la convention 'Petites villes de demain'. Cela leur permet de bénéficier de dispositifs auxquels elles n'auraient pas forcément accès. »

« Si le territoire avance, c'est le département qui avance.»

Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse

## Effet démultiplicateur sur les financements

Cette convention doit permettre de mobiliser des moyens afin d'accompagner les propriétaires pour qu'ils puissent conduire les travaux nécessaires à la remise en état.

La ville va consacrer plus de 600 000€ sur 5 ans sur cette opération. Grâce au programme 'Petites villes de demain' cet effort municipal aura un effet multiplicateur de 2,7 grâce au soutien des autres partenaires. C'est donc plus de 1,6M€ qui vont être investis.

- « Cela va permettre un financement tiers pour inciter les propriétaires privés à rénover, poursuit le maire de Vaison-la-Romaine. Mais pour accompagner ce mouvement il faut aussi plus de patrimoine public et plus service public. Notre hôpital disposera d'un scanner avant la fin de l'année et nous disposons du 2° office de tourisme de Vaucluse en fréquentation après celui d'Avignon. Il n'y a jamais eu autant d'outils, notamment financiers, pour mener à bien cette reconquête du centre-ville. »
- « Si le territoire avance, c'est le département qui avance, se félicite la présidente du Département. Il faut donc que nous continuons à jouer collectif. »